

PASS psychiatrique du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (CASH)

403 avenue de la République 92000 Nanterre



Vous avez besoin de soins psychiatriques?

Vous n'avez pas d'assurance maladie et vous avez des difficultés financières ?

Vous pouvez vous rendre à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé.

Une équipe médicale, paramédicale et sociale vous accueillera et évaluera votre situation médicale et sociale pour vous accompagner vers les soins et vous conseiller dans les démarches administratives à suivre.

Comment venir à l'hôpital ?

La PASS Psy n'a pas de local dédié au sein de l'hôpital. Les interventions s'organisent dans les structures d'accueil et de soins de proximité :

Centres Municipaux de Santé, Centres Communaux d'Action Sociale, Foyers d'hébergement stables) recevant des personnes précarisées.

Comment fonctionne la PASS ?

La PASS psychiatrique s'adresse à un public adulte et intervient dans les Communes du Nord des Hauts de Seine : Gennevilliers, Nanterre et Villeneuve la Garenne. Elle est à l'interface entre les institutions médico-sociales, sociales et le secteur psychiatrique, la PASS PSY a pour mission de favoriser l'accès aux soins, l'évaluation, l'orientation et le suivi de personnes en situation de fragilité sociale et psychique.

Le public peut prendre contact avec les différents professionnels en contactant directement les structures suivantes :

- Consultations psychiatre:
Centres municipaux de santé (Maurice Thorez et le Parc) à Nanterre et Etienne Gatineau à Gennevilliers, Hôpital nord 92 à Villeneuve la garenne
- Consultations psychologue
Association des femmes relais à Gennevilliers, Hôpital nord 92 à Villeneuve la garenne
- Permanence infirmière
Foyer Adoma les primevères à Nanterre

Quelles sont les prestations accessibles à travers la PASS ?

- Consultations de psychologie
- Consultations en médecine spécialisée (psychiatrie)
- Soins infirmiers
- Permanences physiques, téléphoniques et consultations dans les structures d'intervention
- Soutien à la personne dans ses premiers pas vers les soins

En cas d'urgence médicale appelez le 15 (appel gratuit, accessible 24h/24) ou rendez-vous au service d'accueil des urgences.

Si vous n'avez pas de couverture maladie ou de complémentaire santé, n'hésitez pas à le signaler à votre interlocuteur au 15 ou aux urgences.

Les soins ne sont pas gratuits ! En fonction d'une évaluation médicale et sociale la PASS pourra vous aider à trouver une prise en charge financière de tout ou partie des soins.

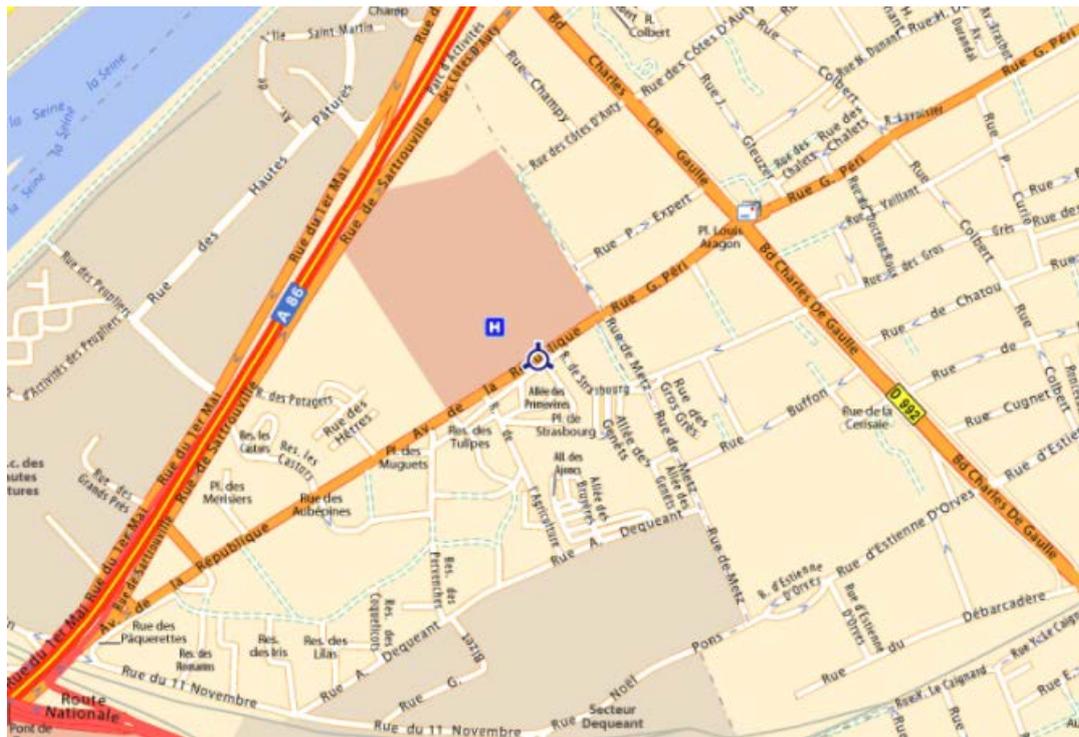
Comment contacter la PASS ?

Par téléphone : Au 01 47 69 72 38

Par mail : passpsy@ch-nanterre.fr

Où trouver la PASS ?

La PASS Psychiatrique ne reçoit pas du public dans ses bureaux.



**PASS psychiatrique
du Centre d'Accueil et de Soins
Hospitaliers de Nanterre (CASH)**

403 avenue de la République
92000 Nanterre

☎ Standard : 01. 47. 69. 65. 65

Pour en savoir plus sur l'hôpital :

- <http://www.cash-nanterre.fr>

Contacts

Coordinateur médical : Dr Mohamed BACHA

Référent du Service social :

Liste des contacts des référents PASS

Dernière mise à jour : octobre 2014

Psychiatre coordinateur	Mohamed BACHA	mohamed.bacha@ch-nanterre.fr	01 47 69 72 38
Psychologue	Naomi DESIREE	naomie.desiree@ch-nanterre.fr passpsy@ch-nanterre.fr	01 47 69 72 38
Infirmières	Fatiha MOUSSAOUI	passpsy@ch-nanterre.fr	01 47 69 72 38

Prestations médicales et d'accompagnement en lien avec la PASS

- Orientation vers les professionnels médicaux ou para-médicaux
- Relais et organisation des orientations
- Accompagnement des professionnels et intervenants (réunions d'appui, soutien aux actions de formation, temps d'échange et d'élaboration)

Conseils d'orientation vers la PASS à destination des professionnels

- ✓ La PASS n'est pas un service d'urgence. En cas de gravité orientez le patient vers les services compétents (15, SAU...).
- ✓ Recommandez au patient de venir aux horaires indiqués.
- ✓ Pensez à fournir au patient une lettre d'accompagnement, expliquant si possible les suivis sanitaires et sociaux déjà entamés et donnant d'éventuels repères permettant d'améliorer la confiance (ex : veiller à nommer par son prénom féminin une personne transgenre si elle est d'apparence féminine, ex : prendre en compte le fait que le patient est illettré ou analphabète...).
- ✓ Recommandez au patient de ne pas hésiter à se faire accompagner par une personne de confiance.
- ✓ Conseillez au patient, dans la mesure du possible, de se présenter avec les documents médicaux et administratifs en sa possession (résultats d'examens, ordonnances, attestation carte vitale, carte d'identité ou passeport...).